



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU FINISTERE

Commune de Plomeur

---

## EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 03 SEPTEMBRE 2020

N° acte : 2020 – D 5 – CM 03.09.2020	Classification : 7.1 – Décisions budgétaires
--------------------------------------	--

L'an deux mille vingt, le trois septembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Plomeur, sous la présidence de Monsieur CRÉDOU Ronan, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : 25 août 2020

Présents : MM. les Conseillers en exercice, à l'exception de : LE FLOC'H Jean Yves (procuration GARREC Marcel), DAOULAS Stéphane (procuration CRÉDOU Ronan), HENAFF Laétitia (procuration NAVARRE Marjorie).

Absents : TOULEMONT Alain, NEDELEC Typhène.

Secrétaire de séance : Madame TERRÉ Angélique a été désignée.

### OBJET : Tarifs garderie périscolaire 2020 / 2021

*Cette délibération annule et remplace la délibération n°8 du conseil municipal du 23 juillet 2020.*

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération en date du 23 mai 2008,

Vu l'avis de la commission des affaires scolaires,

- **DÉCIDE** à l'unanimité, de fixer les tarifs de la garderie périscolaire comme suit à partir de la rentrée scolaire 2020/2021 :

- Matin : 7h30 / 8h35	1,10 €	} Goûter inclus	- Matin : 7h30 / 8h35	1,10 €	} Sans goûter
- Soir : 16h30 / 18h00	1,50 €		- Soir : 16h30 / 18h00	1,10 €	
- Soir : 16h30 / 19h00	2,35 €		- Soir : 16h30 / 19h00	1,95 €	
- Journée :	3,00 €		- Journée :	2,60 €	
- Après 19h00* :	10,00 €		- Après 19h00* :	10,00 €	

- *Gratuité à partir du 3ème enfant (sauf goûter).*

\* *Après 19h00 : avertissement au 1<sup>er</sup> dépassement, tarif applicable ensuite.*

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme

Le Maire, Ronan CRÉDOU